

M-04 Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW**
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-04: Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW

Conditions d'entrée en matière

- L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
- L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.
- La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2017](#)

ANNULER SUIVANT >

2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type * Téléphone 1 Téléphone 2

* Salutation * E-Mail

* Prénom * Nom Contact de l'entreprise

* Rue Nr

Compléments d'adresse

* NPA * Localité

* Pays Suisse

3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire

* Rue * Nr Protection du patrimoine

* NPA * Localité N° de parcelle

* Affectation principale après la rénovation

4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques aux mesures** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
2. L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.

Conditions techniques

1. Le projet concerne une installation sans réseau de chauffage (aucune limite de puissance) ou une installation avec réseau de chauffage dont la puissance calorifique s'élève jusqu'à 300 kW. (Pour les installations avec réseau de chauffage dont la puissance calorifique est supérieure à 300 kW, voir M-18.)
2. L'installation n'alimente pas un bâtiment qui peut être raccordé à un réseau de chaleur à distance approvisionné avec au moins 75% d'énergie renouvelable.
3. Les chaudières doivent respecter les exigences de l'OPair en vigueur.
4. L'installation est munie du label de qualité Energie-bois Suisse ou équivalent.
5. La garantie de performance de SuisseEnergie, signée par un expert d'une entreprise spécialisée, doit être fournie.
6. Pour les installations avec rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), seule la production de chaleur dépassant les exigences minimales énergétiques de la RPC donne droit à une contribution.
7. L'installation de chauffage respecte les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 (dimensionnement, isolation, régulation, etc.).

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Le projet prévoit-il la réalisation d'agrandissements, de nouvelles constructions ou de surélévations ?
 Oui Non

* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés ?
 Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF CHF

* Année du système de chauffage existant CHF

* Système de production de chaleur avant les travaux ▼

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Installation avec nouveau réseau de chaleur?

Oui Non

* Chauffage principal



* Nombre de chaudières



Chaudière(s)

* Puissance nominale de l'installation en kWth



kWth

* Surface de référence énergétique en m2 avant la rénovation



m²

* Surface de référence énergétique en m2 après la rénovation



m²

* Fabricant / Produit

* Type(s)

* Utilisation de la chaleur



Propriétés du système d'épuration des fumées



* Est-ce que le système de de distribution de chaleur est installé pour la première fois?

Oui Non

* Altitude au lieu de l'installation de chauffage à bois supérieure ou égale à 800 m.s.m

* Possibilité de raccordement à un réseau de chauffage à distance avec au moins 75%

* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (Valeur par défaut :

ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

5. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques aux mesures **Annexes** Résumé Soumettre

Pour attacher des fichiers insérez ici

SELECTIONNER DES FICHIERS ↕

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Annexes administratives

1. Formulaire de demande signé
2. Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris travaux annexes à considérer (démontage, électricien, maçonnerie, citerne, etc.).
3. Facture (si non disponible : photos) pour attester de la source d'énergie antérieure.

Annexes techniques

1. Détail du calcul de la SRE y.c dossier de plans et coupe à l'échelle.
2. Copie du Label de qualité Energie Bois Suisse.
3. Garantie de performance de SuisseEnergie dûment remplie.
4. Schéma de principe de l'installation de chauffage.
5. Si plusieurs bâtiments sont raccordés à rajouter les documents suivants :
 - Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie et des bâtiments raccordés à celle-ci.
 - Liste des bâtiments alimentés et indication des N°EGID et des SRE

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos e croquis, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

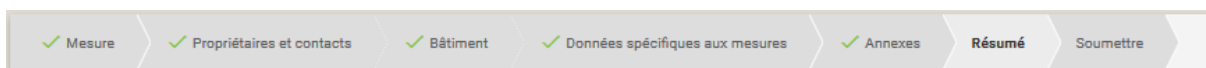
Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER

< RETOUR SUIVANT >

6. Résumé de la demande



7. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.